

13 07 2023
PREF 17



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 30 juin 2023

Délibération CS 2023-03-10 - Demande de subventions n°1 au titre de l'année 2023 - Suivi topographique digue ouest – chenal du Curé

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la mairie de Charron), Suite à la convocation qui a été adressée le 20 juin 2023.
Présents : 6	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 6	

Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Monsieur QUIRION Romuald <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléant de Monsieur VENDITTOZZI François	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>

Le Président indique que, lors du Comité Syndical du 31 mars 2023, l'aide relative au fonds vert avait été évoqué et qu'une délibération d'ordre général avait été prise permettant au Président de solliciter ce type d'aide.

Néanmoins, afin de profiter de ce type de financement, chaque opération fait l'objet d'une délibération spécifique dans laquelle figure un minimum d'informations telles que le montant de la dépense ou le plan de financement envisagé.

Ainsi, pour l'année 2023, à la lumière des projets identifiés dans le budget primitif et dans le chiffrage effectué depuis son vote, il apparaît que certaines opérations peuvent bénéficier

d'aides issues du Conseil Départemental de la Charente-Maritime (CD 17) et de l'Etat (à travers le fonds vert).

Le site d'étude se situe sur la digue Ouest de Charron, le long du canal du Curé. Ce linéaire de digue semble soumis à des tassements plus importants et qui ne se stabilisent pas.

En effet, en 2021, ce tronçon a fait l'objet de travaux d'urgence pour la rehausse de la digue dont l'altimétrie était devenue inférieure au niveau de protection.

L'objectif de cette étude est d'analyser ses tassements et de mettre en place des actions préventives ou curatives.

Le total de la dépense a été chiffré à 9 300,00 €.

Parallèlement, il est proposé de solliciter l'Etat (FPRNM) à hauteur de 50 % de la dépense TTC et l'Etat (Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires) / Fonds vert à hauteur de 20 % de la dépense TTC avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes					
		Etat (FPRNM)		Etat / Fonds vert		Autofinancement	
Nature	Montant	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC
Etude	9 300,00 €	50 %	4 650,00 €	20 %	1 860,00 €	30 %	2 790,00 €

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et l'Etat (Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires) / Fonds vert,
- sollicite ces structures par le biais du plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes					
		Etat (FPRNM)		Etat / Fonds vert		Autofinancement	
Nature	Montant	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC
Etude	9 300,00 €	50 %	4 650,00 €	20 %	1 860,00 €	30 %	2 790,00 €

- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,
Le Président du SILEC,
Didier ROBLIN